John Carter Brown.

HTC.
D.7.

N°. 1 Memoire sur l'Esclavage. Paris. 1790
2. Memoire sur les Négres — " — 1790
3. Addresse des Citoyens de couleur " 1790
4. Addresse de la Commune du Havre " 1790
5. La Raison finit toujours en — " 1790
6. Observations par le C. de Custine " 1790
7. Nouvelles de St. Domingue . . " 1790
8. Decret de l'Assemblée &c — . " 1790
9. Addresse des Amis &c . . . . . " 1790
10. Nouvelles Officielles . . . . . " 1790
11. Motion de M. Cocherel. Nouveau Printz. 1790
12. Reponse des Deputés — . Paris. 1790
13. Apperçu sur la Constitution — " — ——
14. L'Assemblée generale — " — 1790
15. Grégoire, Lettre au Philantrope " — 1790
16. Ducher, Analyse des Loix — " — 1790
17. Observations sur l'affaire du Scioto . . . . . " 1790

entreprises patriotiques, nous ne doutons point que les secours ne deviennent abondans. La société d'Angleterre a ouvert une souscription libre ; nous imiterons sa conduite, et nous renoncerons à la règle qu'on s'étoit prescrite à l'origine de cette société. Les souscriptions seront donc illimitées. On y mettra son nom, ou on le cachera : la volonté ne sera point gênée. Tous les six mois, on publiera, comme en Angleterre, la liste des dons et leur emploi. C'est le moyen d'exciter la confiance et d'encourager l'esprit public.

Si la nation angloise demande presqu'unanimement l'abolition de la traite, on ne doit ce sublime concert qu'à la discussion publique depuis trois ans, qu'à la profusion des écrits. Le même effet aura bien plutôt lieu parmi nos concitoyens, dont l'humanité, la sensibilité, n'ont pas d'ailleurs à combattre de si grands intérêts. Nous pouvons assurer avec une confiance consolante, que depuis la tempête excitée par l'intrigue au mois de mars dernier, l'opinion de la société acquiert par-tout des prosélites, et c'est évidemment le produit des bons ouvrages qu'elle a distribués depuis. Ne cessons donc de les multiplier, et la cause de l'humanité l'emportera.

Arrêté que cette adresse sera imprimée, publiée le plus que possible dans tous les journaux, envoyée aux académies, clubs politiques, sociétés, etc.

Arrêté que tous les amis de l'humanité et de la liberté, sont invités à seconder les travaux de la société, soit par leurs lumières, soit par leurs souscriptions.

Les mémoires et les souscriptions doivent être adressés à M. le Page, trésorier, au comité de la société des amis des noirs, n°. 5, rue Favart, où se tient le comité le vendredi de chaque semaine, à 5 heures du soir.

Signé, PÉTION DE VILLENEUVE, président.

BRISSOT DE WARVILLE, secrétaire

De l'Imp. du PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien.

NOUVELLES OFFICIELLES
EXTRÊMEMENT IMPORTANTES,
ARRIVÉES HIER A PARIS.

EXTRAIT d'une Lettre de l'ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE de la partie Française de St.-Domingue, A l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A S.-Marc, le 24 Juillet 1790.

. . . . . .

. . . . . .

NOUS avons l'honneur de vous donner en communication le DÉCRET D'ADHÉSION de l'Assemblée-Générale de la partie Française de S.-Domingue, à la DÉNONCIATION qui vous a été faite par M. DE GOUY D'ARSY, contre M. DE LA LUZERNE, ci-devant Gouverneur-général de la partie Française de Saint-Domingue, actuellement MINISTRE de la Marine ; ensemble quelques pièces au soutien de cette Dénonciation, en attendant qu'on puisse s'en procurer d'autres, que les Paroisses doivent nous envoyer incessamment *.

---

* *NOTE DES DÉPUTÉS DE SAINT-DOMINGUE.* LES pièces dont il est question ci-dessus, sont indépendantes des CENT CINQUANTE PIÈCES JUSTIFICATIVES que nous avons déposées au Comité DES RAPPORTS de l'Assemblée Nationale, le 2 Juillet dernier, à l'appui de la dénonciation du sieur de la LUZERNE, au nom et de la part des TROIS ASSEMBLÉES PROVINCIALES de la Colonie.

LES bons Citoyens ont sans doute été frappés des expressions éner-

Ah! Messieurs, DÉLIVREZ-NOUS DU PLUS CRUEL DE NOS ENNEMIS PERSONNELS, ET PEUT-ÊTRE DU PLUS DANGEREUX POUR LES INTÉRÊTS DE LA NATION ENTIÈRE. Depuis que Sa Majesté, que nous ne cessons de bénir et de chérir, nous a fait un si funeste présent, en le nommant Gouverneur-général, nous n'avons éprouvé que vexations, abus d'autorité en tous genres, et cruautés inouies : enfin la Colonie a toujours été en déclinant. Nos frères jouissent déja de l'heureuse régénération que vous leur avez procurée, et nous, nous gémissons encore sous le joug du plus affreux despotisme. Le désespoir est a son comble, Messieurs, et nous ne pouvons plus répondre du parti violent que peuvent prendre nos Concitoyens contre nos tyrans et nos ennemis communs. . . . . .

. . . . . .

Signé Bérault, *Président;* Valentin de Cullion, *Vice-Président;* le Grand, Trébucien, d'Eaubonneau et Denix, *Secrétaires.*

---

giques employées par l'Assemblée provinciale du Nord, dans sa dernière Adresse à l'Assemblée Nationale, en date du 13 Juillet, et qui a été lue à la Tribune le 4 du courant.

Après avoir exposé les divers moyens employés par les mal-intentionnés, pour semer la défiance à Saint-Domingue, l'Assemblée du Nord s'exprime ainsi sur le principal motif des divisions actuelles.

« Enfin, *pour assurer leurs succès, ils ont prononcé le nom* effrayant » *d'un Ministre qui* a fait tous les maux *de la Colonie, qu'un Roi* » abusé *n'éloigne pas de ses Conseils, et qui, réuni avec* Marbois, l'ennemi » des Colons, *doit, plus que jamais,* faire trembler *la Colonie.* »

Ainsi, les Assemblées provinciales et générale de Saint-Domingue, divisées sur quelques points, sont unanimes, au moins en ce qui concerne le Ministre des Colonies.

A cette Adresse est annexé le Décret suivant :

Extrait des Registres de l'Assemblée-Générale de la partie Française de S.-Domingue.

Séance du 10 Juillet 1790.

La Motion a été faite pour qu'il fût délibéré sur la Dénonciation dont il a été donné lecture dans les précédentes Séances, et qui a été faite à l'Assemblée Nationale par M. le Marquis de Gouy d'Arsy, contre le Comte de la Luzerne, ci-devant Gouverneur-général de la partie Française de S.-Domingue, actuellement Ministre de la Marine.

La matière mise en délibération,

L'Assemblée-Générale a décrété et décrète QU'ELLE AVOUE CETTE DÉNONCIATION, COMME AYANT TOUJOURS ÉTÉ LE VŒU DE LA PARTIE FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE ;

Déclare en prendre sur elle toutes les suites ;

Charge expressément M. le Marquis de Gouy d'Arsy et ses Collégues, de poursuivre cette Dénonciation avec toute l'activité dont ils seront capables ;

Invite M. Thomas Millet, déja nommé Commissaire pour recueillir les preuves et renseignemens relatifs à ladite Dénonciation, de presser ce travail le plus qu'il lui sera possible ;

Arrête que le présent Décret sera adressé à l'Assemblée Nationale, et envoyé a M. le marquis de Gouy d'Arsy et a ses Collégues, par les premiers Navires qui feront voile pour la France ;

Et qu'il sera imprimé au nombre de quinze cents exemplaires.

Fait en Assemblée-Générale, a Saint-Marc, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Bacon de la Chevalerie, *Président.*

Thomas Millet, *Vice-Président.*

de Montaigu, le Grand, Trébucien, } *Secrétaires.*

Collationné à S.-Marc, le 24 Juillet 1790.

Signé : Bérault, *Président ;* Valentin du Cullion, *Vice-Président ;* le Grand, Trébucien, d'Eaubonneau, Denix, *Secrétaires.*

Nous, Députés de S.-Domingue à l'*Assemblée Nationale*, certifions *l'authenticité* des signatures ci-dessus.

A Paris, ce 8 Septembre 1790.

Signé : de Gouy ; de Reynaud ; Chabanon ; etc.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

11.

MOTION

De M. de Cocherel, Député de Saint-Domingue, à la Séance du Samedi 29 Août 1789, au soir.

RÉPONSE

Des Députés des Manufactures & du Commerce de France, aux Motions de MM. de Cocherel & de Reynaud, Députés de l'Isle S. Domingue.

APPERÇU

Sur la Constitution de Saint-Domingue, par M. de Cocherel, l'un de ses Députés.

Au Port-au-Prince,
de l'Imprimerie de Mozard.

1790.

E763
L651s
v. 7